

TENDER ADDENDUM

Title: Eastern Lands and Sussex - Maintenance Management Contract

Tender No.: AL1772

Date: December 6, 2018

ADDENDUM No.: 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

1. The NCC will not accept a proposal from a joint venture.
2. Note that 'Contract Amount' stated in sub-items of section 2.11 (Contract Security) refers to the five (5) year Grand Total Amount including taxes.
3. Although a bidder must allow for plant materials within his offer, exclusively in year one of the contract the NCC will order and pay for the plant material necessary to satisfy the requirements of 4.8, 4.3.3 and Appendix 4-A. An amount equal to the purchase price paid by the NCC will be deducted from the fee paid to the Contractor in year one only. All other duties and responsibilities associated with the floral program shall remain in force.
4. See attached for further details relating to a Standing Offer Agreement (SOA).

ADDENDA À LA SOUMISSION

Titre : Terrains de l'est et Sussex - Contrat de gestion de l'entretien

Numéro de demande de soumission : AL1772

Date : le 6 décembre 2018

ADDENDA n° : 2

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appels d'offres et des documents relatifs au contrat :

1. La CCN n'acceptera pas une proposition conjointe (*joint venture*).
2. Notez que le 'Montant du contrat' indiqué dans les sous-items de la section 2.11 (Garantie contractuelle) réfère au Grand Total incluant taxes de cinq (5) ans.
3. Bien qu'un soumissionnaire doit allouer pour le matériel végétal dans son offre, exclusivement pendant la première année du contrat la CCN commandera et paiera le matériel végétal nécessaire pour satisfaire aux exigences des paragraphes 4.8, 4.3.3 et l'Annexe 4-A. Un montant égal au prix d'achat payé par la CCN sera déduit des frais payés à l'entrepreneur au cours de la première année seulement. Toutes les autres obligations et responsabilités associés au programme floral resteront en vigueur.
4. Référé ci-joint pour plus de détails sur une Offre à commandes (OAC).

Allan Lapensée
Senior Contract Officer
Procurement Services
Corporate Services Branch

Allan Lapensée
Agent principal de contrats
Services de l'approvisionnement
Direction des services généraux

STANDING OFFER AGREEMENT (SOA)

2.1 INTRODUCTION

One method of supply used by the NCC to satisfy the requirements of identified internal users is to arrange a Standing Offer Agreement (SOA) to provide goods, services or both to the NCC during a specified period. The identified internal users to be served may then be a delegated purchasing authority and may access the source of supply directly, as and when requested, by issuing purchase orders detailing the exact quantities of goods or services they wish to order from the Offeror at a particular time during the effective period of the Offeror's offer and in accordance with the predetermined conditions. This method of supply is particularly useful in acquiring frequently ordered commercially and non-commercially available goods or services when the total volume or value of goods or level of services that may be required by one or more identified users can be estimated beforehand, but it is not possible at the outset to identify the exact requirements for any given user at a specific time in the future. The NCC foresees a potential need for: **URGENT OR UNFORESEEN CIVIL AND/OR LANDSCAPE MAINTENANCE SERVICES THAT ARE NOT INCLUDED IN THE EASTERN LANDS & SUSSEX MAINTENANCE MANAGEMENT CONTRACT UNDER NCC BID SOLICITATION # AL1772**

Please be advised that the quantity of goods and/or services and the estimated expenditure specified are only an approximation of requirements given in good faith. The making of a standing offer by the Offeror shall not constitute an agreement by the NCC to order any or all of the said goods and/or services. The NCC may make one or several purchase orders against a Standing Offer, each such purchase orders constituting an acceptance of said Standing Offer for the part of the said goods or services described in the purchase order. A request does not commit the NCC to authorize the utilization of a Standing Offer or to pay any cost incurred in the submission of offers, or cost incurred in making necessary studies for the preparation thereof, or to procure or contract for any goods or services. The NCC reserves the right to reject or authorize for utilization any offer in whole or in part, with or without further discussion or negotiation.

2.2 GENERAL PROVISIONS

The Offeror acknowledges that a Standing Offer is not a contract. The Offeror offers to sell or provide and deliver to the NCC, upon the terms and conditions hereinafter set out, the goods and/or services detailed herein and at the prices listed herein or on the pricing basis set out herein, AS AND WHEN REQUESTED by authorized NCC users such goods and/or services the authorized user orders, in accordance with the following provisions.

It is understood and agreed that:

- a purchase order against a Standing Offer shall form a contract only for those goods or services, or both, which have been ordered, provided always that such a purchase order is made in accordance with the provisions of the Standing Offer;
- the issue and distribution of the authorization to use any resulting Standing Offer does not oblige the NCC to authorize or order all or any of the goods and/or services described in the Standing Offer;
- The NCC's liability shall be limited to that which arises from purchase orders against any resulting Standing Offer made within the period specified herein;
- The NCC reserves the right to procure the specified goods and/or services by means of contracts, standing offers, or by other contracting methods.

2.3 PERIOD OF THE STANDING OFFER AGREEMENT:

The duration of the SOA is for a period of five (5) years; from April 1, 2019 to March 31, 2024.

2.4 CALL-UP PURCHASE ORDER DOCUMENT:

The authorized "Purchase order Against a Standing Offer" document will be NCC Purchase Order # XXXXXX. The purchase order document shall specify the supplier name and address, Purchase Order number, delivery date required, delivery location, description of goods or services performed quantities, unit prices, purchase order limit, and an approval signature to proceed by the authorized designated user.

2.5 CALL-UP PURCHASE ORDER LIMITATION:

The maximum all-inclusive amount payable for any one purchase order (call-up) shall be \$100,000 CDN including applicable taxes. Services should not be delivered until NCC's Contracts has issued a purchase order number specific to that call-up purchase order. If no extra services are authorized by the NCC Contract Monitoring Officer, the written quotation shall constitute the maximum amount payable under the call-up purchase order.

2.6 ESTIMATED SOA EXPENDITURE:

The estimated expenditure for the Standing Offer Agreement is \$ 250,000.00 CDN including taxes. As operational requirements become more defined, the NCC reserves the right to increase in a prudent manner the total estimated expenditure.

2.7 INVOICING:

In an effort to promote the electronic transmission of invoices to our Accounts Payables department, the National Capital Commission is encouraging its suppliers to transmit their invoices as an attachment via e-mail to the following address payables@ncc-ccn.ca . For storage purposes it would be preferable that the file format of the attachment be saved in a .jpg format. To ensure prompt payment, please prepare your invoice in accordance with the prices quoted. Errors in invoicing can cause delay of payment. Submit your invoice to the address shown on the Purchase Order and clearly indicate the Purchase Order number. Itemized invoices are to be submitted to NCC Accounts Payable at intervals of not less than 30 days.

OFFRE A COMMANDES (OAC)

2.1 INTRODUCTION

Une des méthodes d'approvisionnement utilisées par la CCN, pour répondre aux besoins de ses utilisateurs internes déterminés. La CCN délègue ensuite des pouvoirs d'achat à ces utilisateurs, qui peuvent ensuite communiquer directement avec le fournisseur, au fur et à mesure des besoins, en émettant des commandes d'achat détaillant les quantités exactes de biens ou de services qu'il(s)/elle(s) souhaitent commander auprès du soumissionnaire, à un moment particulier, pendant la période de validité de l'offre à commandes et conformément aux conditions déterminées au préalable. Cette méthode d'approvisionnement est particulièrement utile pour acquérir des biens ou services fréquemment commandés, disponibles ou non dans le commerce, lorsque la quantité ou la valeur totale de ceux-ci, nécessaires à un ou à plusieurs utilisateurs déterminés, peut être évaluée au préalable, mais qu'il est impossible d'établir au départ les besoins exacts d'un utilisateur donné, à un moment futur déterminé. La CCN prévoit un besoin potentiel pour **DES SERVICES D'ENTRETIEN CIVIL ET / OU PAYSAGER URGENTS OU IMPRÉVUS NE FIGURANT PAS DANS LE CONTRAT DE GESTION D'ENTRETIEN TERRAINS DE L'EST & SUSSEX SOUS L'APPEL D'OFFRE DE LA CCN N ° AL1772**. Veuillez noter que la quantité de biens et (ou) de services et les dépenses estimatives stipulés dans la présente ne sont qu'une approximation des besoins donnée de bonne foi. La conclusion d'une offre à commandes avec un soumissionnaire ne constitue pas une entente obligeant la CCN à commander une partie ni la totalité des biens et (ou) services en question. La CCN pourra passer une ou plusieurs commandes d'achat subséquentes à une offre à commandes, chaque commande constituant une acceptation de ladite offre à commandes pour le nombre desdits biens ou services décrits dans la commande. Une demande n'engage pas la CCN à autoriser l'utilisation d'une offre à commandes ni à payer n'importe quel des coûts engagés pour la présentation des offres ou les études nécessaires à la préparation de celles-ci, ni d'acheter des biens ou services quelconques, ni de passer des contrats à cette fin. La CCN se réserve le droit de rejeter ou d'accepter toute offre, en totalité ou en partie, avec ou sans autres discussions ou négociations.

2.2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le soumissionnaire reconnaît qu'une offre à commandes n'est pas un contrat. Le soumissionnaire offre de vendre ou de fournir et de livrer à la CCN, aux conditions exposées ci-après, les biens et (ou) les services détaillés dans la présente et aux prix ou selon la base d'établissement des prix figurant dans celle-ci, AU FUR ET À MESURE DES BESOINS exprimés par des utilisateurs autorisés de la CCN de ces biens et (ou) services et commandés par les utilisateurs autorisés, conformément aux dispositions suivantes.

Il est entendu et convenu que :

- une commande d'achat subséquente à une offre à commandes constituera un contrat uniquement pour les biens et (ou) services commandés, pourvu toujours que cette commande d'achat soit établie conformément aux dispositions de l'offre à commandes;
- l'émission et la distribution de l'autorisation d'utiliser toute offre à commandes découlant de la présente n'oblige pas la CCN à autoriser ni à commander l'un ou l'autre des biens et services décrits dans l'offre à commandes;
- la responsabilité de la CCN se limitera aux commandes d'achat passées à l'égard de toute offre à commandes conclue pendant la période indiquée dans la présente;
- la CCN se réserve le droit d'acheter les biens et (ou) services spécifiés par contrats, offres permanentes ou d'autres méthodes de négociation de contrats.

2.3 PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES :

L'OAC durera cinq (5) ans; du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024.

2.4 DOCUMENT DE COMMANDE D'ACHAT :

Le document autorisé de « commande d'achat subséquente à une offre à commandes » sera la commande d'achat de la CCN n° XXXXXX. Le document de commande d'achat stipulera le nom et l'adresse de l'entreprise, le numéro de la commande d'achat, la date de livraison requise, l'emplacement de la livraison, la description des biens ou services, les quantités, les prix unitaires, la limite de la commande d'achat, et comportera la signature d'approbation apposée par l'utilisateur autorisé et désigné.

2.5 LIMITATION DE LA COMMANDE D'ACHAT :

Le montant global qu'on peut verser pour une commande d'achat (commande subséquente) est de 100 000 \$ CAN, incluant les taxes. Les services peuvent être livrés seulement au moment où la division des contrats de la CCN aura émis un numéro de commande d'achat correspondant à cette commande subséquente. Si l'agent de gestion de contrats n'autorise aucun service additionnel, la soumission écrite constituera le montant maximal à payer en vertu de la commande d'achat.

2.6 DÉPENSES ESTIMATIVES DE L'OFFRE À COMMANDES :

Le montant estimé des dépenses de la convention d'offre à commande s'élève à 250 000,00 \$ CAN incluant taxes. Au fur et à mesure que les exigences opérationnelles seront mieux définies, la CCN se réserve le droit d'accroître le montant total estimé des dépenses dans une manière prudent.

2.7 FACTURATION :

La commission de la capitale nationale encourage ses fournisseurs à envoyer leurs factures en pièce jointe par messagerie électronique à sa section des comptes payables à l'adresse courriel payables@ncc-ccn.ca . Pour faciliter le processus, il est préférable que le fichier soit sauvegardé en format .jpg . Pour assurer un paiement rapide, veuillez préparer votre facture en inscrivant les prix apparaissant dans l'offre. Toute erreur au niveau de la facturation aura pour effet de retarder le paiement. Veuillez faire parvenir votre facture à l'adresse indiquée dans la commande en inscrivant clairement le numéro de la commande d'achat. Les factures détaillées doivent être remises au service des comptes fournisseurs de la CCN au moins à tous les 30 jours.